

**CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE
ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2022**

CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE

AU 31 DÉCEMBRE 2022

TABLE DES MATIÈRES	PAGE
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS	1 - 2
ÉTATS FINANCIERS	
BILAN	3
RÉSULTATS ET EXCÉDENT NET	4
FLUX DE TRÉSORERIE	5
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS	6 - 9
ANNEXE - PRODUITS	10



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

AUX ADMINISTRATEURS DU CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Centre Sportif de la Petite-Bourgogne (l'organisme) qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, les états des résultats et excédent net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre Sportif de la Petite-Bourgogne au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date, et des flux de trésorerie conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financier de l'organisme.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultants d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultants d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futures pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevé au cours de notre audit.

TCB Comptables Professionnels Agréés, SENCRL

Montréal, Québec
20 avril 2023

¹CPA auditeur, permis #A109986

CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE**BILAN**

Au 31 décembre	2022	2021
	\$	\$
Actif		
À court terme		
Encaisse	734 868	615 022
Débiteurs	19 954	16 543
Subventions à recevoir	--	20 733
Frais payés d'avance	2 950	2 069
	757 772	654 367
Placements (Note 3)	408 964	432 647
Immobilisations corporelles (Note 4)	29 289	31 714
	1 196 025	1 118 728
Passif		
À court terme		
Fournisseurs et charges à payer (Note 5)	174 001	138 069
Revenus reportés (Note 6)	133 434	67 980
	307 435	206 049
Dettes à long terme (Note 7)	40 000	40 000
	347 435	246 049
Apports reportés - affectation d'origine interne (Note 8)	848 890	872 679
Actifs nets		
Non affectés	--	--
	1 196 025	1 118 728

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*Stéphanie Labelle*

Administrateur

CC

Administrateur

CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE**RÉSULTATS ET EXCÉDENT NET**

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2022	2021
	\$	\$
Produits (voir annexe)		
Subventions et contributions financières	845 386	756 249
Revenus autonomes	403 823	195 164
	1 249 209	951 413
Charges		
Amortissement	7 374	8 446
Assurances	2 775	4 118
Certificats	1 538	317
Dépenses - camp de jour	15 065	2 957
Dépenses - gymnase	9 242	5 992
Dépenses - piscine	5 642	5 534
Dépenses - plein-air	--	9 441
Dépenses de bureau et papeterie	6 967	7 105
Dons	200	200
Entretien et réparations	28 618	23 767
Événements spéciaux et réunions	5 937	605
Frais et permis	4 136	4 873
Frais informatiques	9 051	9 343
Honoraires professionnels	39 880	19 022
Honoraires comptables	18 334	17 536
Intérêts et frais bancaires	13 994	9 282
Publicité et promotion	8 141	4 129
Salaires et avantages sociaux	1 081 195	897 647
Télécommunications	6 066	6 685
Transport et représentation	800	135
Uniformes	723	1 200
	1 265 678	1 038 334
Insuffisance des produits sur les charges avant autres revenus	(16 469)	(86 921)
Autres revenus (pertes)		
Subventions - SSUC	--	261 040
Subventions - PRTA	18 673	16 183
Diminution de la valeur marchande des placements	(26 293)	--
	(7 620)	277 223
Excédent (déficit) des produits sur les charges	(24 089)	190 302
Excédent net - au début	--	2 588
Transfert des excédents ou déficits aux fonds d'affectation d'origine	24 089	(192 890)
Excédents nets - à la fin	--	--

CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE**FLUX DE TRÉSORERIE**

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2022	2021
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Excédent (déficit) des produits sur les charges	(24 089)	190 302
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement	7 374	8 446
Diminution de la valeur marchande des placements	26 293	--
	9 578	198 748
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Débiteurs	(3 411)	861
Subventions à recevoir	20 733	214 358
Frais payés d'avance	(881)	2 626
Fournisseurs et charges à payer	35 932	12 703
Revenus reportés	65 454	(80 079)
	117 827	150 469
	127 405	349 217
Activités d'investissements		
Variation de placements	(2 611)	(6 965)
Acquisition d'immobilisation corporelles	(4 948)	--
	(7 559)	(6 965)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	119 846	342 252
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	615 022	272 770
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	734 868	615 022

CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

Note 1 - Statut et nature des activités

Le Centre Sportif de la Petite-Bourgogne a été constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la loi des compagnies du Québec, et est, par conséquent, exempté des impôts sur les revenus. Le Centre Sportif de la Petite-Bourgogne est un organisme communautaire, financé par la Ville de Montréal (Arrondissement Sud-ouest), pour promouvoir une qualité de vie saine dans un environnement sécuritaire par l'organisation et l'animation d'activités sportives, physiques et de loisirs.

Note 2 - Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produit de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir; si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les droits d'inscription aux cours sont constatés à titre lorsque les cours ont lieu. Les cotisations sont constatées dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste de présenter dans la trésorerie les soldes bancaires.

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif sur leur durée de vie utile estimative, soit à des taux de 20% pour l'équipement et de 30% pour le matériel informatique. Elles doivent aussi être soumises à des tests de dépréciation.

Instruments financiers

Le Centre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et charges à payer.

Les actifs financiers de l'organisme évalués au coût se composent des actions de sociétés cotées en bourse (placements).

CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

Note 3 - Placements	2022	2021
	\$	\$
Fonds du marché évalués approximativement à 409 992\$ (2021 - 438 601\$)	408 964	432 646

Note 4 - Immobilisations corporelles	2022		2021	
	\$	\$	\$	\$
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement bâtiment	30 049	28 896	1 153	1 441
Équipement de bureau	26 922	21 983	4 939	6 174
Équipement piscine	20 577	18 929	1 648	2 056
Équipement gymnase	79 211	63 897	15 314	19 142
Matériel informatique	94 689	88 454	6 235	2 901
	251 448	222 159	29 289	31 714

Note 5 - Crédoiteurs et charges à payer	2022	2021
	\$	\$
Comptes fournisseurs	13 189	14 590
Salaires et avantages sociaux à payer	57 932	26 816
Vacances à payer	90 872	89 187
TPS et TVQ à payer	12 008	7 476
	174 001	138 069

Note 6 - Revenus reportés

L'organisme reçoit des fonds à l'avance pour des programmes qui auront lieu à l'avenir. Ces fonds sont reportés pour correspondre aux dépenses connexes à engager.

Note 7 - Dette à long terme

Prêt bancaire compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), sans intérêt, remboursable au plus tard le 31 décembre 2023.

CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

Note 8 - Revenus reportés - affectation d'origine Interne

Les revenus reportés d'affectation d'origine interne comprennent six réserves qui ont été constituées par suite des décisions du conseil d'administration. Ces réserves sont créées à même les excédents du fond général et regroupent les éléments suivants aux 31 décembre 2022 :

- **Réserve spéciale** servant à couvrir des dépenses extraordinaires (salaires)
- **Réserve de contingence** pour équilibrer le budget opérationnel des exercices futurs
- **Réserve de fonds stratégique** destinée à la réalisation d'un plan stratégique
- **Réserve des fonds d'équipements** destiné à l'achat et le renouvellement d'équipements
- **Réserve d'Initiative hors murs** afin d'offrir des services en ligne, en plein air et hors murs
- **Réserve de fonds de développement** destiné à promouvoir le développement du Centre

L'excédent du fonds général de l'exercice est imputé à la **réserve spéciale** et sert à maintenir un niveau suffisant d'argent équivalent à 3 mois de la masse salariale de l'organisme. L'excédent du fonds général non affecté à la réserve spéciale sera imputé à la **réserve contingence** pour équilibrer les déficits budgétaires des exercices futurs. La cible de la réserve de contingence est établie à un minimum de 50 000\$. Ces dispositions ont été adoptées par résolution unanime du Conseil d'administration le 21 avril 2009.

Sur propositions faites et adoptées par résolutions unanimes du Conseil d'administration le 19 février 2018, il a été convenu de créer deux nouveaux fonds : une réserve fond stratégique et d'y affecter un montant de 10 000\$ et de créer une réserve fonds d'équipement et d'y affecter un montant de 40 000\$. La **réserve de fonds stratégique** servira au paiement d'honoraires reliés à la réalisation d'un plan stratégique sur cinq (5) ans pour le Centre sportif de la Petite-Bourgogne et la **réserve de fonds d'équipements** servira à l'achat, au renouvellement et à l'entretien de l'équipement du Centre sportif de la Petite-Bourgogne.

En 2020, deux nouveaux fonds ont été créés : la réserve d'initiative hors murs et la réserve de fonds de développement. La **réserve d'initiative hors murs** a pour but de financer les activités en ligne, en plein air et hors des murs. Ces fonds pourront être utilisés pour l'embauche de personnel, l'achat d'équipements, la promotion, le développement et maintien de ces activités. La **réserve de fonds de développement** permettra la réalisation d'études de faisabilité, la construction, la réorganisation des locaux et l'aménagement des espaces afin de bonifier l'offre de services aux citoyens de la Petite-Bourgogne et Griffintown.

En 2021, un autre fonds a été créé - la **réserve de reprise post-covid**. Ce fonds est destiné à assurer la reprise post pandémie et éponger les pertes financières anticipées en raison de la hausse des frais d'opération et de la diminution de revenus liées à la pandémie et les diverses mesures sanitaires afin de continuer d'assurer l'accessibilité au loisir pour la communauté. En 2022, une réaffectation de 24 089\$ a été autorisée afin de couvrir la perte financière de l'année.

L'organisme ne peut utiliser ces montants d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

	2022	2021
	\$	\$
Réserve spéciale	201 000	201 000
Réserve de contingence	162 668	162 668
Réserve de fonds stratégique	6 121	6 121
Réserve des fonds d'équipements	40 000	40 000
Réserve d'initiative hors murs	70 000	70 000
Réserve de développement	200 000	200 000
Reserve de reprise post-covid	168 801	192 890
	848 590	872 679

CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

Note 9 - Instruments financiers

L'organisme est exposé à divers risques par le biais de ses instruments financiers. L'analyse suivante fournit une évaluation des risques au 31 décembre 2022.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie à un instrument financier manque à une obligation ou à un engagement et cause une perte financière à l'autre partie.

L'organisme sujet à des concentrations de risques de crédit par le biais de la trésorerie et de ses comptes débiteurs. L'organisme détient la presque totalité de sa trésorerie dans une seule grande banque canadienne. Le risque de crédit maximum est équivalent à la valeur comptable. La direction est d'avis que l'organisme n'est pas exposé à des risques de crédit importants.

Risque boursier et taux d'intérêt

L'organisme maintient une portion de ses placements dans des fonds en gestion commune et, en conséquence, est sujet au risque lié au cours boursier associé aux fluctuations de prix du marché et aux taux d'intérêt pour ces placements. D'après le niveau de tolérance au risque de l'organisme, un modèle de répartition d'actifs a été développé et mis en place pour les placements, notamment les placements dans les actions.

Juste valeur

La juste valeur de l'encaisse, des comptes débiteurs et fournisseurs et charges à payer sont quasi égaux à leur valeur comptable étant donné leurs natures à court terme.

Note 10 - Dépendance économique

Les sources principales de revenus du Centre Sportif de la Petite-Bourgogne proviennent de la Ville de Montréal (Arrondissement Sud-ouest) et du gouvernement du Québec par l'entremise du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Le centre réside, gratuitement, dans le bâtiment qui est propriété de la Ville de Montréal.

La continuité des opérations est dépendante de l'entretien de cette relation avec la Ville de Montréal.

CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE**ANNEXE**

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2022	2021
	\$	\$
Produits		
Subventions et contributions financières		
Contributions financières de fonctionnement (Ville de Montréal)	518 611	510 444
Contributions financières - Chalet (Ville de Montréal)	33 768	36 597
Contributions financières SLIM (Ville de Montréal)	--	7 661
Contributions financières PIMJ (Ville de Montréal)	4 500	4 320
Contributions financières PALIM	--	4 550
Mesure 4.2	3 500	5 215
Croix rouge du Canada	--	19 851
Programme Population Active	1 856	301
Contribution du programme d'assistance financière aux Centres Communautaires de Loisirs (PAFCCL)	223 159	138 197
Placement carrière été	40 397	29 113
Politique d'enfants	4 875	--
Subvention Emploi-Québec	7 575	--
FQCCL - aînés au cœur du quartier	7 145	--
	845 386	756 249
Revenus autonomes		
Revenus d'inscription	300 136	131 574
Location	27 842	22 092
Camp de jour	60 578	28 649
Ventes d'articles et divers	8 661	4 848
Intérêts et revenu de placements	6 606	8 001
	403 823	195 164
	1 249 209	951 413